



ARRETE N° EPI 2023-01

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2022-EPI-CA-226 portant organisation et fonctionnement du Comité Social Territorial ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité social territorial établi à la suite du scrutin du 8 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° EPI-2021-7 du 21 octobre 2021 fixant la composition du comité technique est abrogé.

Article 2 : Le comité social territorial est ainsi composé :

a) Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Madame Josette Jean, Présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Yves Coscas, Vice-président de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,

- Monsieur Pierre Nougarède, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Nathalie Pereira, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Benjamin Van den Bossche, archéologue,
- Madame Mathilde Depoix, responsable de l'équipe psycho-sociale service des agréments et des adoptions,
- Monsieur François Gros, adjoint au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie.

a) Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Gaël Bécot (Convergence Syndicale)
- Monsieur Grégory Magrino (CGT)
- Monsieur Hervé Géninasca (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)
- Madame Bénédicte Chene-Allezy (Convergence Syndicale)

Membres suppléants

- Monsieur Christophe Saison (Convergence syndicale)
- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)
- Madame Marie Samjee (Convergence Syndicale)
- Madame Nina Borcéan (Convergence Syndicale)

Guyancourt, le 6/01/2023



Pierre BEDIER

Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 16 janvier 2023 13:28
À: BEDIER Pierre; secretariatgeneral; SMITH Julie - EPI; s.queruel@epi78-92.fr; d.benoit@epi78-92.fr
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : ARRETE-2023-01

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : ARRETE-2023-01, télétransmis par Pierre BEDIER. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-200062081-20230106-ARRETE-2023-01-AR.

Informations sur l'acte

Numero : ARRETE-2023-01

Objet : ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Date de décision : 06/01/2023

Date de transmission : 16/01/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Designation de représentants

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>